

Période :

☐ Janvier

☐ février

☐ mars

☐ avril

☐ mai

☐ 20__

☐ Juin

☐ juillet

☐ août

☐ septembre

☐ 20__

☐ Octobre

☐ novembre

☐ décembre

☐ 20__

- L'exploitant doit conserver tous les documents qui ont servi à remplir cette déclaration. Celle-ci doit être remplie à toutes les périodes et reçue à la Ville au plus tard 15 jours après son échéance. **Toute déclaration non reçue à la Ville dans les délais prescrits (15 jours suivant l'échéance) est assujettie à des frais administratifs de 50 \$.** Des intérêts s'ajoutent au montant dû non versé dans les délais prescrits.

▪ Les déclarations des quantités peuvent être vérifiées par la Ville ou une personne qui, selon le règlement, possède le pouvoir de prendre connaissance et d'examiner tous les registres et documents qu'il juge utiles aux fins de la vérification. Dans le cas où le montant des redevances est révisé à la hausse à la suite d'une vérification, des intérêts s'ajouteront au montant à verser à compter de la date à laquelle la déclaration et les redevances devaient être reçues à la Ville.

▪ On entend par substance extraite, toute substance déplacée d'un dépôt naturel ou d'un tas de résidus miniers par une opération physique.

SECTION 1 IDENTIFICATION

1.1 REQUÉRANT RESPONSABLE

1.2 ADRESSE DU SITE DU PRÉSENT FORMULAIRE

Nom et adresse :	Adresse (numéro, rue ou route rurale)	N° du banc	
	Ville, village ou municipalité		
	Ville de La Sarre		
	Province	Pays	Code postal
	Québec	Canada	J9Z 1Y3

SECTION 2 SUBSTANCES EXTRAITES

2.1 IDENTIFICATION DES SUBSTANCES EXTRAITES

SABLE	☐	GRAVIER	☐	TERRE JAUNE	☐	TERRE NOIRE	☐	GRAVIER CONCASSÉ	☐
MORAINE	☐	ARGILE	☐	RÉSIDUS MINIERES INERTES	☐	AUTRES DÉPÔTS MEUBLES		☐	
PIERRE DE TAILLE	☐								

SECTION 3 LIVRAISON QUOTIDIENNE

3.1 ÉQUIPEMENT UTILISÉ POUR LE TRANSPORT

6 ROUES

☐

10 ROUES

☐

12 ROUES

☐

SEMI-REMORQUE

☐

AUTRE

☐

3.2 VOLUMÉTRIE

MÈTRE CUBE	☐	TONNE MÉTRIQUE	☐

Ce formulaire doit être reçu à la Municipalité à l'adresse suivante :

VILLE DE LA SARRE
201, Rue Principale
LA SARRE (Québec) J9Z 1Y3
ou
Courriel : comptabilite@ville.lasarre.qc.ca
Cette déclaration est obligatoire, quel que soit le scénario de production.

3.3 LIVRAISON QUOTIDIENNE DE MATÉRIAUX – PÉRIODE

MOIS : _____ 20__			MOIS : _____ 20__			MOIS : _____ 20__			MOIS : _____ 20__			MOIS : _____ 20__		
DATE	NOMBRE DE VOYAGES	QUANTITÉ M³/T	DATE	NOMBRE DE VOYAGES	QUANTITÉ M³/T	DATE	NOMBRE DE VOYAGES	QUANTITÉ M³/T	DATE	NOMBRE DE VOYAGES	QUANTITÉ M³/T	DATE	NOMBRE DE VOYAGES	QUANTITÉ M³/T
01			01			01			01			01		
02			02			02			02			02		
03			03			03			03			03		
04			04			04			04			04		
05			05			05			05			05		
06			06			06			06			06		
07			07			07			07			07		
08			08			08			08			08		
09			09			09			09			09		
10			10			10			10			10		
11			11			11			11			11		
12			12			12			12			12		
13			13			13			13			13		
14			14			14			14			14		
15			15			15			15			15		
16			16			16			16			16		
17			17			17			17			17		
18			18			18			18			18		
19			19			19			19			19		
20			20			20			20			20		
21			21			21			21			21		
22			22			22			22			22		
23			23			23			23			23		
24			24			24			24			24		
25			25			25			25			25		
26			26			26			26			26		
27			27			27			27			27		
28			28			28			28			28		
29			29			29			29			29		
30			30			30			30			30		
31			31			31			31			31		
Quantité mois = →			Quantité mois = →			Quantité mois = →			Quantité mois = →			Quantité mois = →		
Quantité totale = →				X1.33 ¢/m.c. ou 0.70 ¢/t.m. = →						A		\$		

3.4 LIVRAISON DE PIERRE DE TAILLE

Quantité totale pour la périodeX 1.89 \$/m.c. = B →

B\$

3.5 REDEVANCES À PAYER

Total des redevances à payer (case A + B) = C →

C\$

Nom du signataire (en caractères d'imprimerie)	Prénom du signataire (en caractères d'imprimerie)	N° du banc	N° de téléphone	Poste

Je déclare que tous les renseignements fournis sur ce formulaire sont exacts et complets.

DATE

X
SIGNATURE

Assurez-vous de produire votre déclaration dans les délais prescrits.

Pour toutes informations:
VILLE DE LA SARRE
201, Rue Principale
LA SARRE (Québec) J9Z 1Y3
Téléphone : 819 333-2282 poste 283
Télécopieur : 819 333-3090